



PROCEDURE VISA SCHENGEN – COURT SEJOUR REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Depuis le 15.01.2014, la France représente la Suisse en République Centrafricaine pour les visas Schengen court séjour, à travers le Consulat de France à Bangui.

Veillez noter que dans le cadre de cet accord de représentation, le Consulat de France **n'est pas compétent** pour :

- ❖ Les demandes de visas pour des courts séjours liés à une activité lucrative (y compris chauffeurs et journalistes) ;
- ❖ Les demandes de visas pour des courts séjours liés à des études ;
- ❖ Les demandes de visas pour des courts séjours liés à des motifs médicaux ;
- ❖ La délivrance de visas à validité territoriale limitée (sauf si liés à l'art. 25 (3) du Code des visas) ;
- ❖ Les demandes de visas des titulaires d'un passeport diplomatique, de service ou spécial autres que les ressortissants centrafricains ;
- ❖ Les demandes de visas des titulaires d'un passeport ordinaire qui se rendent en Suisse pour des raisons officielles, y compris pour la participation à des conférences internationales et qui ne sont pas ressortissants de la République Centrafricaine ;

Si vous êtes domicilié en République Centrafricaine, que vous désirez partir en Suisse pour **moins de 90 jours** et que l'Ambassade de France à Bangui est compétente, nous vous prions de vous renseigner sur leur site : <https://cf.ambafrance.org/-Visas>

BP 1169
Yaoundé - Cameroun

Tél : +237 222 21 18 57 / +237 222 20 50 67 /
+41 58 464 18 56
yaounde.visa@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/yaounde